

La Commission régionale de Développement a accusé réception, le 22 mai 2018, de la demande d'avis du Ministre-Président, relative à la modification partielle de l'AG du 21 novembre 2006 arrêtant les titres I à VIII du RRU – Dir 2014/61/UE – (réseaux haut débit), ce dont elle le remercie.

En raison d'autres dossiers importants que la CRD doit traiter de manière concomitante, elle regrette de ne pouvoir remettre avis sur le dossier qui lui est présenté.

Bien cordialement,

Caroline WARNECKE

Secrétariat CRD / GOC secretariaat
Stratégie territoriale / Territoriale Strategie



Rue de Namur 59 Naamsestraat / 1000 Bruxelles Brussel
www.crd-goc.brussels
www.perspective.brussels